Envoyé en préfecture le 28/03/2025

Reçu en préfecture le 28/03/2025

Publié le



ID: 014-211404371-20250319-2025\_166-DE



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### DATE DE CONVOCATION

07/03/2025

AFFICHEE LE:

07/03/2025

### NOMBRE DE CONSEILLERS

**EN EXERCICE: 29** 

PRESENTS: 23

VOTANTS: 27

## DATE D'AFFICHAGE DES DÉLIBERATIONS

24 mars 2025

L'an deux mil vingt cinq, le 19 mars, à 20h00

Le Conseil municipal de la ville de MONDEVILLE, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame Hélène BURGAT, Maire.

PRESENTS: Hélène BURGAT, Josiane MALLET, Bertrand HAVARD, Axelle MORINEAU, Mickaël MARIE, Maryline LELEGARD-ESCOLIVET, Serge RICCI, Emmanuelle LEPETIT, Dominique MASSA, André VROMET, Claude REMUSON, Georgette BENOIST, Thierry TAVERNEY, Didier FLAUST, Gilles SEBIRE, Denis LE THOREL, Annick LECHANGEUR, Guillaume LEDEBT, Kévin LEBRET, Véronique VASTEL, Nicolas BOHERE, Corine RAYMONDE, Christian LOUIS

ABSENTES: Laurence FILOCHE-GARNIER, Chantal HENRY

**PROCURATIONS**: Fabienne KACZMAREK À Hélène BURGAT, Laetitia POTTIER-DESHAYES À Corine RAYMONDE, Joël JEANNE À Nicolas BOHERE, Sylvain GIRODON À Mickaël MARIE.

Monsieur Kévin LEBRET a été désigné comme secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

# ADHESION A UNE CENTRALE D'ACHAT DANS LE DOMAINE DU NUMERIQUE ET DES TELECOMMUNICATIONS

DELIBERATION N° DELIB-2025-166

RAPPORTEE PAR: Madame Josiane MALLET



ID: 014-211404371-20250319-2025\_166-DE

Le service des Systèmes d'Informations rattaché à la Direction des Finances et Moyens Généraux a mené une consultation afin de renouveler le marché des abonnements Internet de la collectivité. La proposition techniquement et financièrement la plus avantageuse suppose de passer par une centrale d'achat nouvellement créée à destination des collectivités territoriales, la CANUT (Centrale d'Achat du NUmérique et des Télécoms).

La mutualisation des achats constitue en effet un levier important au regard de l'efficacité économique de la commande publique. Il est donc proposé d'adhérer à la CANUT, cette centrale d'achat pouvant s'avérer par ailleurs bénéfique pour de futures consultations dans le domaine du numérique et des télécommunications.

La CANUT se présente comme ayant la volonté d'adopter une gouvernance représentative des différents adhérents et des procédures de gestion leur apportant transparence et sécurité. Elle permet aussi une gestion simplifiée de l'achat de fournitures et de services en matière d'informatique et de télécoms.

Les objectifs de la CANUT sont principalement de proposer à ses membres :

- Une gestion simplifiée des achats,
- Des marchés adaptés aux besoins des collectivités territoriales,
- Des frais d'accès réduits,
- Une relation directe avec les titulaires pour l'exécution des marchés,
- Une représentation de leurs intérêts face aux titulaires de marchés,
- Des interlocuteurs dédiés apportant une forte réactivité aux sollicitations qu'elle recevra.

La CANUT est un Acheteur sous forme de Pouvoir Adjudicateur au sens des dispositions de l'article L.1211-1 du Code de la Commande Publique (CCP) ayant pour objet d'exercer une activité de centrale d'achats au sens de l'article L.2113-2 du CCP ou tout texte subséquent le complétant ou s'y substituant.

La CANUT n'exige pas d'exclusivité lors de l'utilisation de ses marchés, et permet de résilier la souscription à un marché à tout moment.

L'adhésion à la CANUT est gratuite, seul le coût annuel d'utilisation des marchés est facturé par l'association selon les tarifs suivants (pour un établissement seul) :

Coût annuel	Etablissement >=500 employés			Etablissement <500 employés			Etablissement <100 employés		
Structure seule	P.U. HT remisé	Total HT	Total TTC	P.U.HT remisé	Total HT	Total TTC	P.U.HT remisé	Total HT	Total TTC
1er accord-cadre	600€	600€	720 €	300 €	300 €	360 €	150 €	150 €	180 €
2 accords-cadres remise 20%	480 €	960 €	1 152 €	240 €	480€	576€	120€	240 €	288 €
3 accords-cadres remise 30%	420 €	1 260 €	1 512 €	210€	630€	756€	105€	315€	378 €
4 accords-cadres remise 40%	360 €	1 440 €	1 728 €	180 €	720€	864€	90€	360 €	432 €
5 accords-cadres remise 45%	330 €	1 650 €	1 980 €	165 €	825€	990€	83€	413 €	495 €
6 accords-cadres remise 50% = PLAFOND	300€	1 800 €	2 160 €	150€	900€	1 080 €	75€	450 €	540 €

#### Par conséquent,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Vu le Code de la Commande Publique,

### Considérant :

- que la mutualisation des achats constitue un levier important au regard de l'efficacité économique de la commande publique;
- l'intérêt d'adhérer à la Centrale d'Achat du NUmérique et des Télécoms (CANUT);

Envoyé en préfecture le 28/03/2025

Reçu en préfecture le 28/03/2025

Publié le



ID: 014-211404371-20250319-2025\_166-DE

Après consultation de la commission Finances, moyens généraux et commande publique du 5 mars 2025,

### Le Conseil municipal de MONDEVILLE décide

- D'APPROUVER l'adhésion à la Centrale d'Achat du NUmérique et des Télécoms (CANUT),
- **DE PRENDRE ACTE**, qu'en application de l'article 10.1 des statuts, le représentant légal en exercice, ou tout autre personne dont l'habilitation aura été notifiée par écrit, siège à l'assemblée générale de la CANUT, et désigne, à ce titre, le chef de service Systèmes d'Information (DSI) pour représenter la collectivité,
- AUTORISE Madame la Maire, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires pour formaliser cette adhésion et à prendre toutes les mesures nécessaires pour sa mise en œuvre.
- AUTORISE Madame la Maire, ou son représentant, à réaliser et à suivre l'ensemble du processus de souscription aux marchés et aux actes associés auprès de la Centrale d'Achat du NUmérique et des Télécoms (CANUT).

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	27	0	0	0

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits, Pour extrait conforme,

La Maire, **Hélène BURGAT**  Le secrétaire de séance, **Kévin LEBRET**